

Compte rendu du GT Informatique du 24 mai 2011: **DISI et Assistance (non conclusifs) plus DI3CE**

Ce GT était présidé par M. Philippe RAMBAL (Directeur, adjoint du Directeur Général), assisté de Mme Véronique BIED-CHARRETON (Chef du Service des Systèmes d'Information) et de leurs collaborateurs (sous-directeurs, chefs de bureau, etc...). Son ordre du jour comportait initialement l'examen de 7 fiches.

Dans un propos liminaire, F.O. a une nouvelle fois dénoncé la pratique consistant, pour l'Administration, à confirmer la date de ces GT et à transmettre les documents de travail moins de 5 jours francs avant la tenue de la réunion. Cette pratique incompatible avec un « dialogue social » de qualité a pour conséquence d'empêcher les syndicats d'inviter à ces groupes (et à leur séance de préparation préalable) les experts informaticiens exerçant leur fonction dans les DIT, les CSI ou les services d'assistance qui ont leurs propres plannings professionnels à respecter.

Nous avons ensuite demandé quel serait le processus de validation et le statut de la « Synthèse des décisions prises lors des groupes de travail informatique » (jusqu'au CTPC du 29 mars 2011), document dont l'absence avait grandement justifié la position de F.O. de refuser de prendre part au vote sur le projet d'arrêté portant création des 9 DISI, dans la mesure où rien de ce qui avait été préalablement discuté n'était officiellement acté.

Dans sa réponse, le Directeur a affirmé que le délai des 5 jours francs était respecté à 90 % pour l'ensemble des groupes de travail : à croire que les 10 autres % tombent presque exclusivement sur l'informatique...

A notre seconde question préalable, il a proposé de formaliser le document de « synthèse » sous la forme d'une note qu'il signerait et enverrait à tous les services de RH.

Monsieur Rambal a ensuite tenu à préciser les points suivant :

- Selon lui, la démarche appliquée pour l'informatique se fait en toute transparence, sans brusquer les choses concernant l'adaptation des métiers et des carrières, dans l'ordre. Pour les DISI, les sujets « RH » (gestion des personnels) ont été traités en priorité (les règles régissant les CAP des DISI seront traitées dans le GT Dialogue social).
- Les 9 préfigureurs des DISI continuent à travailler en petits groupes pour analyser certains sujets encore pendants (le budget, par exemple).
- Il a reconnu qu'en matière de droits syndicaux, il existait une spécificité des DISI en matière d'Hygiène et Sécurité, du fait des risques particuliers et de l'éloignement des ESI constitutifs.
- L'Administration est prête à présenter ses

travaux relatifs au Plan Stratégique Informatique (PSI), selon une méthodologie encore floue : un GT en juillet (encore une bonne date pour demander l'avis des experts informaticiens qui commenceront à prendre leurs congés estivaux !) suivi d'un CTPC ou, directement, un CTPC de cadrage ?

- Concernant l'éditique, les calendriers sont mis à jour régulièrement en fonction de la montée en charge du site de Mézioux.
- Il estime que les conventions qui régiront les relations entre les DISI et les DRFIP/DDFIP de leur ressort devront faire l'objet d'un cadrage national pour tenir compte des situations locales (pour F.O., cette pseudo contractualisation n'a pas sa place dans une administration d'Etat régie selon un principe hiérarchique).
- Enfin, il a annoncé que la bascule de la 2^{ème} vague (les services d'assistance des DRFIP/DDFIP ne comportant pas un ESI dans leur département) se ferait vraisemblablement le 1^{er} septembre 2012 pour tenir compte des opérations de gestion des RH, qui devraient par ailleurs se faire avec les mêmes garanties pour les promotions que celles qui interviendront lors de la 1^{ère} vague.

La fiche n°1 présentait la « réunion informelle de présentation de la DISI » que chaque préfigurateur devra tenir au cours de la deuxième quinzaine de juin. Après discussion et précision demandée par F.O., chaque organisation syndicale disposant d'au moins 1 siège au Comité Technique Paritaire d'un CSI, d'une DRFIP/DDFIP (du DIT correspondant) pourra désigner 1 ou 2 représentants de son choix pour l'y représenter.

La fiche n°2 portait « sur les moyens mis à la disposition des équipes d'assistance ». Suite à nos interventions qui visaient à uniformiser « par le haut » les moyens et outils disponibles et non pas seulement, comme le prévoit la fiche, à conserver l'existant des uns et des autres :

- Le futur a remplacé le conditionnel (« sera » et non « serait », à deux reprises dans la fiche).
- Les « GSM à temps plein » (ou assimilés)

seront bien rattachés aux CID.

- Les SIL ne sont pas cités dans la fiche car rien ne change pour eux pour l'instant (mais il reste à venir une précision sur les emplois correspondant et la cartographie de leur périmètre d'intervention).
- Il ne faut pas s'attendre à une augmentation du parc automobile mis à disposition, sous un prétexte de développement durable qui cache surtout une politique de restriction budgétaire.
- La téléphonie sera rattachée aux DISI au fur et à mesure qu'elle deviendra une activité 100 % informatique / qu'elle passera sous IP (en réponse aux interrogations légitimes des agents qui en sont actuellement chargés).
- Tous les agents concernés seront habilités à tous les outils (bases de connaissance, forum informatique, etc...) nécessaires pour assurer pleinement toutes leurs missions dans le cadre de la répartition à venir des dites missions ; M. RAMBAL considère cependant que le forum constitue une forme dégradée des bases de connaissance, mais qu'il a le mérite de combler un vide chez celles-ci (ce point sera étudié par un préfigurateur).

La fiche n°3, « nouveau planning de déploiement des assistances téléphoniques » a amené les précisions suivantes de la part de M. RAMBAL après notre intervention visant à relayer l'inquiétude des SAU quant à l'effectivité du maintien de la polyvalence, notamment sur les activités de proximité :

- La date prévue (mardi 7 juin) pour le lancement de l'AT Part « phase 1 » est d'ores et déjà reportée.
- La « phase 2 » nécessite 1 trimestre pour la formation des personnels concernés.
- Dans cet intervalle, les appels vers les 2 SAU concernés seront redéployés vers d'autres départements, par communication d'un nouveau numéro de téléphone aux utilisateurs (l'Administration espérant dégager les effectifs nécessaires pour les SAU concernés par la perte des appels « métiers »).
- Pour la Direction Générale, il faut distinguer la « cible » (spécialisation, industrialisation) de la situation transitoire : chacun continue à exercer son « métier » ; les agents restent

donc polyvalents ou spécialisés selon ce qu'ils sont actuellement ; les nouveaux arrivants seront affectés soit à la CID, soit à l'AT (s'il est spécialisé).

La fiche n°4 présentait le « plan d'actions AT Pro » et la délégation F.O. s'y est inquiétée du rôle des indicateurs et des délais qui y étaient précisés. Dans ses réponses, M. RAMBAL a précisé que :

- Le but des indicateurs est celui, collectif, de guider l'action du service ; or, ceux existant ne sont pas forcément les bons, tant du point de vue quantitatif que qualitatif.
- Après s'être interrogé sur l'opportunité de continuer à les utiliser tout en les masquant aux personnels concernés, il a décidé de supprimer 2 indicateurs et de masquer les « smileys ».
- Le délai de 1 minute entre 2 appels sera rallongé.
- Tout ceci fera l'objet d'une période d'expérimentation avant de décider de s'affranchir ou pas des indicateurs.
- Enfin, on verra plus tard s'il faut appliquer ces préconisations à l'AT Part.

La fiche n°5 était particulière en ce qu'elle traitait de « l'avenir du DI3CE », sujet que F.O. a eu à connaître, avant ce GT, avec les collègues de ce DIT. Notre intervention par rapport au contenu de la fiche a eu pour objet de :

- Faire lever l'ambiguïté sur les « et/ou » (exploitation - développement, nouvelle application - réinternalisation) des propositions faites par l'Administration.
 - Contester le caractère par trop conditionnel de la démarche visant à ne faire des propositions que si les personnels étaient prêts à y répondre favorablement sans qu'ils sachent, justement, en quoi consisteraient ces propositions !
 - Ne pas oublier les personnels « faisant fonction ».
 - Ni les personnels administratifs.
- A nos demandes, M. RAMBAL a apporté des réponses globalement positives :
- La proposition de l'Administration sera bien double (développement et exploitation)
 - Le recensement des desiderata des personnels sera fait rapidement mais les propositions devraient être faites dans le cadre de la présentation du PSI.
 - Les « faisant fonction » actuels ne seront pas oubliés.
 - L'Administration s'est engagée à trouver un nouveau poste au sein du DI3CE ou de l'Administration centrale pour les personnels administratifs (obligation de résultat et pas, seulement, de moyen).
 - Enfin, tous les personnels actuellement concernés conserveront leur « statut » (dont les rémunérations) de Centrale tant qu'ils ne quitteront pas, à leur initiative, cette structure.

BULLETIN D'ADHESION

FO **DGFIP**
la force syndicale

NOM : PRÉNOM :

Pour la filière fiscale n°DGI :

GRADE : QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%

AFFECTATION :
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)

Fait à le
(signature)

→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu

Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques
45-47, rue des Petites Écuries 75484 PARIS Cedex 10

Téléphone : 01.47.70.91.69 - Télécopie : 01.48.24.12.79 - e-mail : contact@fo-dgfip.fr - web : <http://www.fo-dgfip.fr/>
C.P.P.P. 0514 S 06593 - Imprimé au siège du Syndicat National - Directeur de la publication : Jean Yves BRUN

